

Conseil Municipal

Séance du 14 janvier 2020

L'an deux mil vingt le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, *Maire*, TROCHU Pierre, *adjoint*, CHARPENTIER Jocelyne, BRIAND Claude, *conseillers délégués*, POIRIER Jean-Luc, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Etaient absents : BESNARD Jacques, *conseiller délégué*, MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle,.

Procuration de Mr BESNARD Jacques à Mr MINIER Marcel

Sylvie MAILLARD a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 07 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10 : Votants : 11

N° 2020 - 01

Thème :

Environnement

Objet : Consultation publique : EARL ELEVAGE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une consultation publique a lieu du 02 janvier au 30 janvier 2020 concernant la demande présentée par l'EARL ELEVAGE DU MOULIN, en vue en vue d'exploiter un élevage porcin au LOSCOUET SUR MEU au lieu-dit « la Ville Carré : extension de l'élevage porcin à 2780 emplacements, construction d'un bâtiment post-sevrage, hangar, couverture d'un silo et mise à jour de la gestion des déjections..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, émet un avis défavorable (10 voix contre, 1 abstention) à la demande l'EARL ELEVAGE DU MOULIN. *Le document présenté est parfois illisible pour certaines annexes, l'absence d'un commissaire enquêteur dans la commune du LOSCOUET SUR MEU pour prendre la mesure du projet et pouvoir répondre aux interrogations des conseillers ont influés sur la décision du conseil municipal.*

N° 2020 - 02

Thème :

Environnement

Objet : Adhésion BRUDED 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente de l'association BRUDED depuis 2006. Il est nécessaire de confirmer l'adhésion de la commune pour l'année 2020. Le montant de la participation pour 2020 est de 270.90 € (0.30 €*903habitants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de confirmer son adhésion à l'association BRUDED
- décide de verser la participation de 270.90 € pour l'année 2020.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette participation

N° 2020 - 03

Thème : Subventions

Objet : Amendes de police 2020

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux concernant des projets de ralentisseurs pouvant être éligible aux « amendes de police » :

- ralentisseur rue de Bléruais : 13 402.50 €HT
- ralentisseur rue de Penhoët : 5 500.00 €HT
- ralentisseur rue du Petit Chemin : 6 500.00 €ht

Total des projets : 25 402.50 €HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des recettes amendes de police (Dotation 2019 -Programme 2020) pour ces projet d'un montant total de 25 402.50 €HT.

N° 2020 - 04

Thème : Droit de préemption urbain

Objet : DPU parcelle AB 126 et AB 212

Monsieur le Maire présente la demande de Maître Béatrice VACHON, notaire à MONTFORT SUR MEU, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Préemption Urbain (DPU). Il s'agit des parcelles AB 126 et AB 212 située dans le périmètre du DPU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas préempter les parcelles AB 126 et AB 212.

N° 2020 - 05

**Thème : Décisions
budgétaires**

**Objet : Commerce
de la boulangerie**

Monsieur le Maire informe le conseil que le commerce de la boulangerie subit actuellement les travaux d'aménagement du bourg. Le chiffre d'affaire du commerce est en baisse du fait de l'accessibilité réduite au commerce.

Monsieur le Maire propose que le loyer du fond de commerce (400 €HT) ne soit pas émis pour une période de 3 mois (février, mars et avril) afin de compenser les pertes subies suite aux travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas émettre le loyer du fonds de commerce (400 €HT) pendant 3 mois (février, mars, avril),
- charge Monsieur le Maire de ne pas émettre de titres pendant ces 3 mois
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Délibérations 2020 – 01 à 2020 – 05

MINIER Marcel		CARRISSANT Pierrick	
TROCHU Pierre		LE VAILLANT Nicolas	
BESNARD Jacques		FORTIN Marcel	
CHARPENTIER Jocelyne		MOYNAT DANET Isabelle	
BRIAND Claude		MAILLARD Sylvie	
MORICE Anne-Marie		BARIOU Marie-Noëlle	
POIRIER Jean-Luc			